ROC FLEURi
LYCÉE PRIVÉ POLYVALENT

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'association familiale de gestion du lycée Roc à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'association familiale de gestion du lycée.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter les champs marqués *

Votre Nom *……

Nom / Prénoms du débiteur

Votre adresse *……

Numéro et nom de la rue

* …… *

Code Postal Ville

*……

Pays

Les coordonnées de votre compte *

Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier **Association Familiale de gestion du Lycée Roc Fleuri**

Nom du créancier

F R 7 8 Z Z Z 4 1 9 1 0 1

Identifiant créancier SEPA

6 Boulevard des Grands Rocs

Numéro et nom de la rue

1 6 7 0 0 **RUFFEC**

Code Postal Ville

FRANCE

Pays

Type de Paiement Paiement récurrent / répétitif

Signé à *…… J J M M A A A A

Lieu Date

Signature(s) *Veuillez signer ici

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

DATE DU PRELEVEMENT : ☐ **Le 06 du mois** ☐ **Le 10 du mois**

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.